

Compte rendu de la séance du 31 janvier 2023

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Jennifer DOERLER

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Madame Carole JACQUOT, Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Gaël THIRION, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT

Excusés :
Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Christophe GUERY

Absents :

Représentés :
Monsieur Christophe NOIROT

Ordre du jour:

1. Convention de gestion du domaine public routier
2. Validation de l'offre : travaux rue de l'abbé Schlienger
3. Demandes de subventions : procédure
4. Informations diverses
5. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Convention de gestion du domaine public routier (DE 2023 005)

Monsieur le maire expose le projet de convention autorisant la commune de LACHAPELLE à exécuter des travaux d'aménagement d'une partie de la rue de Baccarat et de la rue de Thiaville le long de la RD 158.

Cette convention définit les obligations respectives de la commune de LACHAPELLE et du département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Elle est établie pour une durée de 30 ans reconductible après accord entre les parties.

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

- **APPROUVE** la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le département de Meurthe-et-Moselle.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 31 janvier 2023.

Offre de travaux rue de l'abbé Schlienger (DE 2023 006)

Monsieur le Maire expose le rapport d'analyse des offres faites par les entreprises concernant les travaux d'enfouissement et d'aménagement de la rue de l'abbé Schlienger.

Deux entreprises ont remis une offre :

- STV
- COLAS

Au vu de l'analyse des offres selon les critères définis au règlement de consultation :

- la société STV obtient la note finale de 89.6/100
- la société COLAS obtient la note finale de 66.5/100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE d'attribuer le marché à la société SVT pour un montant de 259 513.50 € HT.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 31 janvier 2023.

Fixation de prix de vente de charbonnette (DE 2023 007)

La commune vend environ 20 stères de charbonnette (bois diamètre inférieur à 10 cm) à raison de 5 stères par foyer habitant de Lachapelle au prix de 20,00 euros le stère à venir chercher au niveau des parkings de la mairie et 25.00 euros livrés sur la commune.

Les lots seront attribués dans l'ordre de réservation à concurrence du stock disponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 contre et 00 abstention :

APPROUVE les tarifs de vente.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 31 janvier 2023